

Bristol-Myers Squibb Canada Co. et Celgene Inc. Rapport annuel en application de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement* Mai 2024

Le présent rapport porte sur la *Loi sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement* (2023) et sur les questions d’esclavage, de servitude, de travail forcé ou obligatoire et de traite de personnes. Le présent rapport décrit les étapes que Bristol-Myers Squibb Canada Co. et Celgene Inc. (ensemble, « **BMS Canada** »), ainsi que leur société mère, Bristol-Myers Squibb Company (« **BMS** »), ont suivi et continueront de suivre pour contrer et atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans leurs chaînes d’approvisionnement ou dans toute partie de leurs activités.

Contenu

1. Engagement de BMS	2
2. Positions et normes de BMS	2
3. Attentes à l’égard des fournisseurs	3
4. Vérification de la chaîne d’approvisionnement	3
5. Formation	4
6. Signalement	4
7. Bristol-Myers Squibb Canada Co.	4

1. Engagement de BMS

Conformément à nos valeurs, nous sommes un fervent défenseur des droits de la personne à l'échelle mondiale dans notre milieu de travail, nos installations, notre chaîne d'approvisionnement externe et nos communautés. Nous ne tolérons pas l'esclavage ou la traite de personnes sous quelque forme que ce soit et nous sommes déterminés à réduire le risque d'esclavage et de traite de personnes au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement.

BMS est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et appuie les 10 principes énoncés dans ce cadre sur les droits de la personne, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, en particulier l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire. Depuis 2011, nous présentons une communication annuelle sur nos progrès, qui décrit encore une fois notre engagement à l'égard de ces principes et souligne les nombreuses façons de les incarner par l'entremise de nos employés et de nos pratiques dans nos activités quotidiennes.

Nous continuons également de faire évoluer notre collaboration avec l'organisme Truckers Against Trafficking (« TAT »), qui a été établie en 2019. Nous faisons la promotion de TAT dans l'ensemble de notre organisation grâce à des programmes comme le Mois de la sensibilisation à la traite des personnes, qui fournit aux employés des outils et des ressources sur la façon dont ils peuvent aider à prévenir la traite des personnes. À l'externe, nous travaillons avec nos fournisseurs de services de transport pour accroître la sensibilisation au moyen de séances d'information collaboratives sur les façons dont ils peuvent détecter et prévenir la traite de personnes.

BMS participe à l'initiative relative à la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique (PSCI pour *Pharmaceutical Supply Chain Initiative*), qui s'appuie sur des principes de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement (« les principes PSCI ») mis au point par un groupe de sociétés pharmaceutiques. Les principes PSCI encouragent des pratiques commerciales responsables, y compris des pratiques en matière de droits de la personne, de travail et d'éthique, chez les fournisseurs de produits pharmaceutiques. BMS a soutenu directement et indirectement des rencontres de renforcement des capacités des fournisseurs commanditées par la PSCI et des rencontres pour la formation des vérificateurs dans des régions clés du monde.

2. Positions et normes de BMS

BMS a décrit des normes et des responsabilités propres à la lutte contre la traite des personnes, l'esclavage moderne et les droits de la personne dans les documents suivants :

- L'énoncé de position mondial de BMS sur les droits de la personne décrit en détail nos principes fondamentaux de protection des droits de la personne. Notre engagement s'appuie sur des normes reconnues à l'échelle internationale en matière de droits de la personne, notamment :
 - Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne;
 - Les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales;
 - La Charte internationale des droits de l'homme, qui comprend :
 - La Déclaration universelle des droits de l'homme;
 - Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
 - Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

- Les Conventions fondamentales sur les droits du travail et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l’Organisation internationale du Travail.
- Les principes d’intégrité de BMS fournissent des conseils sur la façon dont nous menons nos activités de manière conforme et éthique. Ces principes incarnent nos normes élevées de comportement éthique et forment la base de nos interactions avec nos employés, nos patients, nos clients, nos actionnaires et la communauté mondiale. Les principes appuient les lignes directrices établies en vertu de la Déclaration universelle des droits de l’homme des Nations Unies et renforcent notre engagement à l’égard des droits de la personne, affirmant que nous « appuyons et respectons la protection des droits de la personne et évitons de nous rendre complices de violations des droits de la personne »;
- Nos normes de conduite et d’éthique pour les tierces parties (« **normes 3P** ») établissent les attentes selon lesquelles nos fournisseurs et partenaires commerciaux assureront un approvisionnement responsable dans le cadre de leurs activités. Entre autres, les normes 3P interdisent expressément l’utilisation de tout travail forcé ou non volontaire. Les normes 3P ont été traduites en 12 langues et appuient la base de fournisseurs mondiale; et
- Le Rapport sur l’environnement, la société et la gouvernance de BMS souligne nos progrès annuels dans le cadre de nos engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous demandons à tous nos employés de connaître et d’adhérer à nos principes d’intégrité. Nous exigeons également que nos employés contractuels, nos consultants, nos fournisseurs et toutes personnes qui font affaire avec BMS se conforment aux normes 3P.

3. Attentes à l’égard des fournisseurs

BMS s’attend à ce que ses fournisseurs et ses partenaires adoptent des pratiques responsables dans leurs activités, y compris le respect des droits de la personne et du travail, et le respect des lois des pays dans lesquels nous faisons affaire. Nos normes 3P, qui font partie de notre processus de qualification des fournisseurs, décrivent ces attentes et exigent des fournisseurs qu’ils reconnaissent les modalités de nos normes 3P.

4. Vérification de la chaîne d’approvisionnement

La diligence raisonnable des fournisseurs est un élément essentiel pour veiller à ce que nos fournisseurs et partenaires commerciaux respectent les principes que nous décrivons dans nos normes de conduite et d’éthique pour les tierces parties. Nous travaillons d’arrache-pied pour veiller à ce que nos fournisseurs et partenaires adoptent des pratiques d’approvisionnement responsables dans le cadre de leurs activités. Cette attente comprend le respect des droits de la personne dans l’ensemble de la chaîne de valeur et le respect des lois des pays dans lesquels nous faisons affaire.

Dans le cadre d’une évolution visant à relever et à clarifier les attentes à l’égard des fournisseurs, BMS a établi son programme d’approvisionnement responsable (« **RSP** » pour *Responsible Sourcing Program*). Le programme est conçu pour assurer une meilleure visibilité de notre chaîne d’approvisionnement grâce à l’amélioration de la surveillance, de la mobilisation et des exigences à l’égard des fournisseurs. Le RSP fait appel à EcoVadis pour évaluer les fournisseurs de BMS dans les secteurs de risque critiques, y compris les droits du travail et les droits de la personne. Dans le cadre du programme, les fournisseurs doivent

s'abstenir d'entrer en contact, directement ou indirectement, avec des personnes ou des entités figurant sur une liste de parties visées par des sanctions ou des restrictions.

L'élaboration du RSP, la préparation du programme et les méthodes de travail ont été peaufinées en 2023 et seront mises en œuvre auprès des fournisseurs à compter du premier trimestre de 2024. Dans le cadre du programme, BMS utilisera des outils pour donner la priorité à l'engagement et à l'évaluation des fournisseurs, le risque étant un facteur clé. Le modèle d'orientation du RSP, qui décrit une voie d'amélioration et est axé sur une approche fondée sur les risques, mènera à des améliorations visant à atténuer les risques. Les fournisseurs à risque plus élevé, révélés par le RSP, pourraient devoir faire preuve d'une plus grande diligence raisonnable ou faire l'objet d'un suivi.

5. Formation

Une formation et une sensibilisation régulières aux politiques et aux procédures de BMS sont des éléments essentiels pour veiller à ce que nos employés, nos employés contractuels et nos fournisseurs respectent les valeurs et les principes que nous énonçons dans nos politiques et procédures.

Nous demandons à tous nos employés de connaître et d'adhérer à nos principes d'intégrité. Nous nous attendons également à ce que nos employés contractuels, nos consultants, nos fournisseurs et toutes personnes qui font affaire avec BMS se conforment aux normes de conduite et d'éthique pour les tierces parties.

De plus, nos employés ont des occasions de formation volontaire pour garantir la sensibilisation et la conformité continues à nos politiques et normes.

6. Signalement

BMS offre aux employés et aux tierces parties une ligne Intégrité qui leur permet de signaler les préoccupations liées à des violations potentielles de ses politiques, principes et normes, ainsi qu'à d'autres violations éthiques et juridiques. La ligne Intégrité est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone ou sur le Web. Ce système de signalement confidentiel est disponible en plusieurs langues et peut être consulté à l'adresse bms.integrity.ethicspoint.com. Si nous avons connaissance de la moindre allégation d'esclavage ou de traite de personnes par l'intermédiaire du service d'assistance téléphonique ou par tout autre moyen, BMS s'engage à enquêter et à agir rapidement pour remédier à la situation de façon responsable.

7. Bristol-Myers Squibb Canada Co.

En ce qui concerne BMS Canada, nous fournissons les renseignements supplémentaires suivants :

(a) Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

BMS est une société pharmaceutique multinationale dont la mission est de découvrir, de mettre au point et de fournir des médicaments novateurs qui aident les patients à vaincre des maladies graves. Les produits médicaux de BMS comprennent des médicaments obtenus par synthèse chimique, des molécules et une portion croissante de produits obtenus à partir de processus biologiques.

Bristol-Myers Squibb Canada Co. est une société à responsabilité illimitée de la Nouvelle-Écosse et une filiale en propriété exclusive de Bristol-Myers Squibb Company. Celgene Inc. était une entité constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et, en novembre 2019, était une filiale en propriété

exclusive de Bristol-Myers Squibb Company. En novembre 2019, Bristol-Myers Squibb Canada Co. et Celgene Inc. étaient exploitées par une équipe de direction commune locale, dont les membres relevaient de divers services au sein des opérations mondiales de BMS.

Le 1^{er} mars 2024, Bristol-Myers Squibb Canada Co. et Celgene Inc. ont été regroupées en une seule entité qui exerce ses activités sous le nom de Bristol-Myers Squibb Canada Co.

Conformément à sa licence d'établissement de produits pharmaceutiques délivrée par Santé Canada, BMS Canada importe les médicaments de BMS au Canada et les vend à ses clients, notamment les hôpitaux, les pharmacies, les organismes gouvernementaux et les grossistes distributeurs de produits pharmaceutiques.

BMS Canada se concentre sur les créneaux pharmaceutiques suivants : l'oncologie/l'hématologie, la santé cardiovasculaire et les anticoagulants, les maladies infectieuses et l'immunoscience. En 2023, les principaux produits distribués par BMS Canada étaient OPDIVO, YERVOY, Orenicia, Eliquis, Kenalog, SPRYCEL, SOTYKTU, Baraclude, CAMZYOS, LYSODREN, AZACTAM, Revlimid, Pomalyst, ONUREG, Abraxane et Reblozyl.

BMS Canada importe également des produits qui seront utilisés dans le cadre d'essais cliniques. BMS Canada mène et soutient des essais cliniques de phase III partout au Canada conformément à des protocoles établis à l'échelle mondiale.

En plus des activités d'importation, de vente et de distribution, BMS Canada fait appel à diverses équipes commerciales qui sont chargées de promouvoir les médicaments de BMS conformément à leurs monographies approuvées par Santé Canada. BMS Canada emploie également une équipe médicale qui est responsable, entre autres, de soutenir la recherche clinique au Canada et d'offrir de la formation médicale aux professionnels de la santé canadiens.

BMS Canada n'exerce aucune activité de fabrication au Canada.

(b) Politiques et processus de diligence raisonnable de BMS Canada concernant le travail forcé et le travail des enfants

Les fournisseurs de biens et de services qui travaillent avec BMS Canada sont tenus de répondre aux attentes que BMS entretient à l'égard des fournisseurs, comme il est décrit ci-dessus.

Les médicaments importés, vendus et distribués par BMS Canada sont achetés exclusivement auprès d'autres membres de la famille de sociétés BMS.

Les politiques et les processus de diligence raisonnable de BMS régissant sa chaîne d'approvisionnement sont décrits ci-dessus.

(c) Parties des activités et des chaînes d'approvisionnement de BMS Canada qui présentent un risque de travail forcé ou de travail des enfants et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque

BMS s'engage à faire en sorte que sa chaîne d'approvisionnement soit exempte de travail forcé et de travail effectué par des enfants. Par exemple, comme il est décrit ci-dessus, l'entreprise communiquera ses principes à tous les intervenants et la garantie de leur engagement à l'égard de ces principes en les liant aux obligations contractuelles appropriées. BMS a pris des mesures initiales pour déterminer où se trouve le risque dans sa chaîne d'approvisionnement en utilisant des outils comme EcoVadis IQ et en établissant des programmes comme notre programme d'approvisionnement responsable (« RSP »), qui est conçu pour permettre une meilleure visibilité de notre chaîne d'approvisionnement grâce à une surveillance plus étroite, à un engagement plus important et au renforcement des exigences à l'égard des fournisseurs. BMS

s'engage à s'améliorer continuellement, notamment par des efforts visant à accroître la visibilité de sa chaîne d'approvisionnement et à faire évoluer ses programmes d'évaluation et de gestion des risques.

(d) Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants

BMS Canada n'a relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement.

(e) Toutes mesures prises pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables qui découle de toute mesure prise pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

BMS Canada n'a relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement.

(f) Formation offerte aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Toutes les activités de formation décrites ci-dessus s'appliquent aux employés de BMS Canada. Les employés de BMS Canada sont tenus de connaître et d'adhérer aux principes d'intégrité de BMS.

(g) Évaluation par BMS Canada de l'efficacité avec laquelle elle veille à ce que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

BMS s'engage à faire en sorte que sa chaîne d'approvisionnement soit exempte de travail forcé et de travail effectué par des enfants. Par exemple, comme il est décrit ci-dessus, l'entreprise communiquera ses principes à tous les intervenants et la garantie de leur engagement à l'égard de ces principes en les liant aux obligations contractuelles appropriées. BMS a pris des mesures initiales pour déterminer où se trouve le risque dans sa chaîne d'approvisionnement en utilisant des outils comme EcoVadis IQ et en établissant des programmes comme notre programme d'approvisionnement responsable (« RSP »), qui est conçu pour permettre une meilleure visibilité de notre chaîne d'approvisionnement grâce à une surveillance plus étroite, à un engagement plus important et au renforcement des exigences à l'égard des fournisseurs. BMS s'engage à s'améliorer continuellement, notamment par des efforts visant à accroître la visibilité de sa chaîne d'approvisionnement et à faire évoluer ses programmes d'évaluation et de gestion des risques.

Le présent rapport est approuvé par le Conseil d'administration de Bristol-Myers Squibb Canada Co. comme suit :

Graham George McNeil, <i>directeur</i> <i>Date :</i>	Elaine Agnes Phillips, <i>directrice</i> <i>Date :</i>	Catherine Kai - Yi Liu, <i>directrice</i> <i>Date :</i>	Sandra Ramos-Alves, <i>directrice</i> <i>Date :</i>
---	---	--	--